



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins
ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 6 juillet 2020

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 6 juillet 2020 à 9 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, directrice générale et
secrétaire-trésorière
Valérie Foucault, coordonnatrice administrative
MM. Daniel LeBlanc, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie
et technologies

RÉSOL. : 75-07-2020 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 76-07-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

En y ajoutant le point 10.1 :

10.1 Nomination de Daniel Paquette à titre de directeur des opérations par intérim;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 juin 2020;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

6. Adoption de soumission RAIM-2020-007 – Électrification de trois (3) débitmètres en réseau;
7. Adoption de la version amendée de la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins »;
8. Autorisation d'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 161 100 \$ en paiement du solde de l'emprunt à refinancer - Règlements 25 et 30;
9. Demande de nominations au comité ad hoc pour coordonner la mise en place des recommandations du *Plan directeur d'aqueduc*;
10. Affaires nouvelles;
 - 10.1 Nomination de Daniel Paquette à titre de directeur des opérations par intérim - AJOUT;
11. Correspondances :
 - Ville de Terrebonne – CE-2020-537-DEC – Mandat à la RAIM afin de procéder pour et au nom de la Ville de Terrebonne, à l'appel d'offres publiques relatif à la fourniture de produits chimiques pour le traitement des eaux pour l'année 2021;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 77-07-2020 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 juin 2020)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 juin 2020 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 78-07-2020 (Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 15 645,26 \$ et de 281 236,61 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins
**RÉSOL. : 79-07-2020 (Adoption de la liste des paiements
électroniques pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020 au montant de 266 381,45 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

**RÉSOL. : 80-07-2020 (Adoption de soumission RAIM-2020-007 –
Électrification de trois (3) débitmètres en réseau)**

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme FNX-Innov pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux d'électrification de trois (3) débitmètres en réseau;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres public pour l'électrification de trois (3) débitmètres en réseau (RAIM-2020-001) a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 février 2020;

ATTENDU la résolution 39-04-2020 datée du 27 avril 2020 par laquelle la seule soumission reçue par l'appel d'offres RAIM-2020-001 a été rejetée considérant que le montant soumis était nettement supérieur à l'estimation du projet;

ATTENDU QUE suite à la révision du devis, un deuxième avis d'appel d'offres (RAIM-2020-007) a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 3 juin 2020;

ATTENDU QUE les travaux devront être réalisés entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} décembre 2020;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 23 juin 2020 soit :

Nom des soumissionnaires	Prix taxes incluses
Deric Construction inc.	245 649,84 \$
	Prix négocié : 225 932,77 \$

ATTENDU QUE l'estimation pour l'électrification de trois (3) débitmètres en réseau est de 162 027,00 \$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, le prix soumissionné par Deric Construction inc. a été négocié à la baisse au montant de 225 932,77 \$ (taxes incluses) considérant l'écart important avec celui prévu dans l'estimation;

ATTENDU l'analyse technique du 30 juin 2020 préparée par M. Hugo Lavoie, ingénieur de la firme FNX-Innov;

ATTENDU également le rapport daté du 30 juin 2020 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Deric Construction inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 6 juillet 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de l'entreprise Deric Construction inc. pour l'électrification de trois (3) débitmètres en réseau au montant négocié de 196 506,00 \$ taxes en sus.

QUE la dépense soit financée par l'excédent de fonctionnement affecté – Équipement divers.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 81-07-2020 (Adoption de la version amendée de la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins »)

ATTENDU QUE la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite Québec* et ses règlements afférents prévoient qu'un régime de retraite doit être doté d'une politique de financement;

ATTENDU la résolution 127-11-2019 datée du 25 novembre 2019 par laquelle la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins a été adoptée;

ATTENDU les commentaires reçus subséquemment par la MRC les Moulins au sujet de ladite politique de financement et la validation de ceux-ci par la firme d'actuariat Mercer;

ATTENDU QUE les actuaires et les parties se sont entendus sur les modifications proposées par la MRC les Moulins;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins;

ATTENDU la résolution 12 633-06-20 de la MRC les Moulins adoptant la version amendée de ladite politique de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil d'administration de la RAIM adopte la version amendée de la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins », jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président ou un des vice-présidents, la secrétaire-trésorière ou l'assistante secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, la version amendée de la « Politique de financement du régime complémentaire de retraite des employés de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) et de la MRC les Moulins ».

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 82-07-2020 (Autorisation d'une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 161 100 \$ en paiement du solde de l'emprunt à refinancer - Règlements 25 et 30)

ATTENDU que la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) procédera au refinancement de plusieurs règlements d'emprunt le 14 octobre prochain;

ATTENDU l'excédent de fonctionnement non affecté de 3 310 762\$ au 31 décembre 2019;

SUR PROPOSITION DE : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la RAIM autorise une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté d'un montant de 161 100\$ en paiement du solde de l'emprunt à refinancer;

Règlement	Excédent de fonctionnement non affecté
25	103 900 \$
30	57 200 \$

Total : 161 100 \$

QUE la présente résolution soit transmise au Service du financement municipal du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉ

RÉSOL. : 83-07-2020 (Demande de nominations au comité ad hoc pour coordonner la mise en place des recommandations du *Plan directeur d'aqueduc*)

ATTENDU QUE la résolution 71-05-2016 du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), adoptée le 24 mai 2016, prenait acte du rapport concernant le *Plan directeur d'aqueduc*;

ATTENDU la résolution 169-12-2017 demandant aux villes de nommer des élus et fonctionnaires pour siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* afin de coordonner la mise en place des recommandations du *Plan*;

ATTENDU les mouvements de personnel au sein de l'administration municipale ainsi que le changement des élus siégeant au conseil d'administration de la RAIM;

ATTENDU QU'il y a lieu de renommer les membres dudit comité formé par des représentants de la RAIM, de la Ville de Terrebonne et de la Ville de Mascouche;

EST PROPOSÉ PAR: Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR: Brigitte Villeneuve



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE la RAIM demande à chacune des villes de nommer deux (2) personnes pour siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* qui se composera de :

- Un (1) élu et un (1) substitut
- Un (1) fonctionnaire et un (1) substitut

Le directeur général de chacune des villes représentées est membre d'office du comité ainsi que toute autre personne désignée par la direction générale pour le représenter;

QUE la RAIM nomme les personnes suivantes pour siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* :

- Le directeur des opérations
- Le coordonnateur génie et technologie

Le président et la directrice générale de la RAIM sont membres d'office du comité.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 84-07-2020 (Nomination de Daniel Paquette à titre de directeur des opérations par intérim)

ATTENDU la démission de monsieur Daniel LeBlanc, directeur des opérations de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);

ATTENDU QUE monsieur Daniel Leblanc quittera ses fonctions le 31 juillet prochain;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un directeur des opérations par intérim afin d'assurer la continuité des opérations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise la nomination de monsieur Daniel Paquette au poste de directeur des opérations par intérim à compter du 1^{er} août 2020, et ce, jusqu'à ce que le poste vacant de directeur des opérations soit pourvu.

QUE la prime de fonction supérieure prévue à l'article 23.09 du protocole d'entente de *L'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne* soit versée à monsieur Daniel Paquette durant cette période.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 85-07-2020 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.

ADOPTÉ



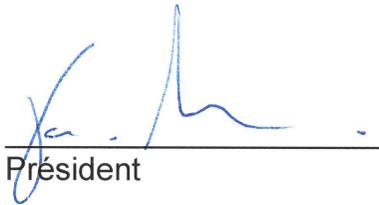
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins
RÉSOL. : 86-07-2020 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière